

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2017-42-BIS**

DATE DE CONVOCATION
01/12/2017

L'an deux mil dix sept,
Le 07 décembre 2017 à 19 heures.

DATE D'AFFICHAGE
01/12/2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Michel
DEGREMONT, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Étaient présents :

Mr Dominique NAVET, Me Fabienne PRIMA, Mr Jean DIDIER, Mr
GRARE Bernard, Mr David NOEL, Me Catherine VANDEKERKHOVE,
Mr Alain FIX,, David NOEL, Mr Michel QUANDALLE, Mr Bernard
MOUSSAY, Me Béatrice BOULY, Mr Jean Pierre FLOUR, Me Valérie
DRANSART, , Mr Guy PETIT, Mr Michel CLABAUT

Votants [18]
Exprimés [18]

Excusés :

Me Sophie MEURDESOLF, (présente à 19 h 15 – 4ème point) donne pouvoir à
JMichel DEGREMONT
Me Michèle AUGÉ présente à 19 h 20 – 4ème point) donne pouvoir à
Guy PETIT
Mme Michèle CAFFIER

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

03 JAN. 2018

Absent :

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mr Alain FIX est nommé secrétaire de séance

Objet : CHARGES E.E.B.

Monsieur le Maire expose le bordereau de situation des produits locaux non
soldés dus à la trésorerie par l'Ecole d'Equitation du Boulonnais pour l'année 2016.

Le montant total restant dû, correspond à des charges que la commune réclame à
l'E.E.B. (Taxe foncière, Assurance, Ramassage ordures ménagères ...) et dont le montant
a été contesté par le président de l'association suivant l'évolution des décrets de référence
sur la taxation des établissements équestres et de l'évolution de nos contrats.

Aujourd'hui la somme de 812.74 € est en instance de recouvrement



Je vous propose suite aux différentes réclamations et afin de solder le dossier d'accorder au club hippique une remise de 50% sur le montant des charges en instance. Ainsi il resterait à la charge du club hippique la somme de 406.37 € à régler.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 Abstention le conseil municipal est favorable à la réduction de 50% de la somme due par le club hippique du boulonnais.

Conseil Municipal : les Membres présents.
Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Fait à La capelle Les Boulogne

Le 07 décembre 2017

Le Maire



Jean Michel DEGREMONT